

2VFRET
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Greenwork Avignon 2 - Montfavet,
249 Avenue Jean Dausset
84140 AVIGNON
RCS AVIGNON 878 008 895

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 25 JUIN 2025

Le 25 juin 2025, à Avignon sis Greenwork Avignon 2 - Montfavet, 249 Avenue Jean Dausset (84140) à 10h00,

La société FRESH FORWARD LOGISTIQUE (UK) LTD, société de droit britannique immatriculée sous le numéro 8655322, sis 303-306 High Holborn, Northumberland House, London, England, WC1V 7JZ, représentée par son Directeur Daniel PACHY,

Associée unique de la Société 2VFRET,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par la société FULL AWAY, Présidente non-associée.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés le 17 avril 2025 à l'associée unique, soit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- la fixation de la rémunération du Président,
- la fixation de la rémunération du Directeur Général,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 79.367 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.



L'associée unique prend également acte de ce que les comptes enregistrent des dépenses et charges non déductibles des bénéfices, pour la somme de 5.566 euros, au titre d'amortissements excédentaires et de taxe sur les véhicules des sociétés.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 79.367 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 79.367 euros.

A titre de dividendes :

- **79.367 euros,**

Répartition après affectation :

Cette affectation a pour effet de porter le montant des capitaux propres à **27.500 euros** et celui des réserves à **2.500 euros**.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de **1,59 euros**.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du **26 juin 2025**.

L'associée reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

L'associée unique reconnaît avoir été informée qu'en l'absence d'application d'un régime fiscal de groupe (régime mère fille ou intégration fiscale), les dividendes perçus par les sociétés soumises à l'IS constituent des produits financiers imposés au taux de droit commun.

Ces dividendes ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices précédents, ont été les suivantes :



Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement (en euros)		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2023	0 euro	0 euro	111.296 euros
31 décembre 2022	0 euro	0 euro	111.108 euros
31 décembre 2021	0 euro	0 euro	70.807 euros

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

• Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé, savoir :

NEANT.

• La présente décision fait également mention des conventions réglementées exécutées au cours de l'exercice écoulé mais conclues au titre d'exercices antérieur, savoir :

- o Signature, le 1er septembre 2021, d'une convention de management fees entre la Société et son associée la Société FULL AWAY pour la réalisation de prestations dans les domaines administratifs et de gestion, de même qu'en matière commerciale, pour la somme mensuelle de 2.800 euros HT (paiement à échoir sur présentation de la facture correspondante) pour environ deux jours de travail par mois, soit l'équivalent de 14h00. Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 années à compter du 1er septembre 2021. Il est prévu une reconduction tacite du contrat pour de nouvelles périodes d'une année sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 6 mois au moins avant l'arrivée du terme.

QUATRIEME DECISION – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'associée unique décide de fixer comme suit la rémunération annuelle du Président de la société, indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice des fonctions pour l'exercice en cours :

- 13.200 euros HT annuel, somme versée par termes mensuels, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale d'approbation des comptes de la Société (statuant sur les comptes clos au 31/12/2025).

Au cas où le Président cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

CINQUIEME DECISION – REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'associée unique décide de fixer comme suit la rémunération annuelle du Directeur Général de la société, indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement engagés dans le cadre de l'exercice des fonctions pour l'exercice en cours :

- 60.000 euros brut annuel à compter du 1^{er} janvier 2024, somme versée par termes mensuels, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale d'approbation des comptes de la Société (statuant sur les comptes clos au 31/12/2025).

Les cotisations et charges sociales afférentes au versement de cette rémunération sont prises en charge par la Société.

Au cas où le Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

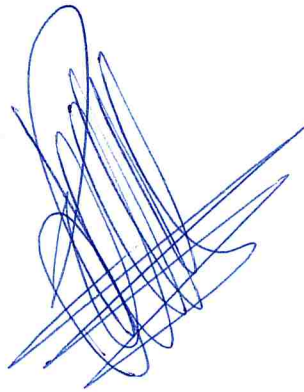
SIXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associée unique

FRESH FORWARD LOGISTIQUE (UK) LTD - Représentée par son *Director* Daniel PACHY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text of the representative.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 689	7 689				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	33 658	11 266	22 393	8 727	13 666	156.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières	1 200		1 200	200	1 000	500.00
	Total II	42 547	18 955	23 593	8 927	14 666	164.30
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	945 729	2 178	943 551	968 307	24 755	2.56
	Autres créances	123 121		123 121	122 997	124	0.10
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				66 154	66 154	100.00
	Charges constatées d'avance (3)	827		827	556	271	48.83
	Total III	1 069 678	2 178	1 067 500	1 158 014	90 514	7.82
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 112 225	21 133	1 091 092	1 166 940	75 848	6.50

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 200

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 25 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	25 000		25 000			
	Réserves						
	Réserve légale	2 500		2 500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	79 367		111 296		31 928	28.69
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	106 867		138 796		31 928	23.00
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	3 163				3 163	
	Emprunts et dettes financières diverses	438		438			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 758		3 446		312	9.05
	Dettes d'exploitation						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780 628		811 949		31 322	3.86
	Dettes fiscales et sociales	194 238		208 213		13 975	6.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 000		1 566		434	27.74
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	984 225		1 025 612		41 388	4.04
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 091 092		1 164 408		73 316	6.30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

984 225

1 028 144

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 244 234	43 125	4 287 359	4 273 661		13 699	0.32
Chiffre d'affaires NET	4 244 234	43 125	4 287 359	4 273 661		13 699	0.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 162	12 953		4 791	36.99
Autres produits			9	59		49	84.00
Total des Produits d'exploitation (I)			4 295 531	4 286 673		8 859	0.21
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 829 717	3 779 183		50 534	1.34
Impôts, taxes et versements assimilés			7 641	7 959		319	4.00
Salaires et traitements			251 239	254 222		2 983	1.17
Charges sociales			95 839	96 231		392	0.41
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 106	3 211		895	27.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 178	2 060		118	5.73
Dotations aux provisions							
Autres charges			3 139	19		3 120	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			4 193 858	4 142 886		50 973	1.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			101 673	143 787		42 114	29.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	122		0		122	NS
Différences négatives de change	122		107		15	14.15
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	244		107		137	127.79
2. Résultat financier (V-VI)	244		107		137	127.79
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	101 428		143 680		42 251	29.41
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7		7	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			7		7	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			7		7	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	22 061		32 377		10 316	31.86
Total des produits (I+III+V+VII)	4 295 531		4 286 673		8 859	0.21
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 216 164		4 175 377		40 787	0.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	79 367		111 296		31 928	28.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 091 092.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 287 359.32 Euros et dégageant un bénéfice de 79 367.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une refacturation de frais d'installation et d'agencement d'un montant de 16 776,80 € a été émise par la SCI DURANCE 24. Conformément aux instructions des dirigeants, cette dépense a été comptabilisée en immobilisation.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS FRESH FORWARD LOGIS	0,5000	50 000			50 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	580
Total	580

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 996
Dettes fiscales et sociales	24 202
Autres dettes	1 623
Total	89 821

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	827
Total	827

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
FULL AWAY	SAS	200 000	97 RUE SAUVEUR, 13007 MA